

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

16 JUILLET 2025

PROPOSITION DE RÉOLUTION

RELATIVE AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES

DÉPOSÉE PAR M. YVES EVRARD, M. ALAIN DENEUF, MME DIANA NIKOLIC,
MME MATHILDE VANDORPE, MME CAROLINE TAQUIN, M. JEAN-PAUL
BASTIN, M. CHARLES GARDIER ET M. LOÏC JACOB

RÉSUMÉ

Cette proposition de résolution soutient la prise en considération de l'enjeu des mécanismes de financement alternatif dans la politique des bâtiments scolaires.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution relative aux bâtiments scolaires.....	5

DÉVELOPPEMENTS

Après des décennies de sous-investissement structurel dans les bâtiments scolaires qui ont contribué à la situation d'un parc immobilier présentant des situations d'inadaptation et de vétusté, sinon d'insalubrité et d'insécurité pour les occupants, tous réseaux et niveaux d'enseignement confondus, la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait le choix d'investissements massifs au cœur de ses compétences.

En effet, ce sont plus d'un milliard d'euros en subventions qui sont et seront mobilisés les prochaines années à travers le décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen, ainsi que le décret du 27 avril 2023 relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires. Ce montant global ne tient évidemment pas compte des effets leviers qui pourraient porter à terme le financement global à près de deux milliards d'euros, lesquels s'ajoutent par ailleurs aux moyens traditionnels inscrits chaque année au budget de notre institution.

Dans le sillage de ces efforts historiques, la Déclaration de Politique Communautaire est explicite dans ses ambitions : *« Le bien-être des élèves et des enseignants est également fortement affecté par les infrastructures au sein desquelles ils passent leurs journées. Le Gouvernement s'engage à améliorer celles-ci et à transformer progressivement les établissements scolaires en tenant compte des enjeux de durabilité. Dans le même temps, il poursuivra la rénovation des bâtiments existants et en construira de nouveaux. Ces efforts permettront non seulement de réduire l'empreinte carbone des écoles, mais aussi de créer un environnement sain et agréable pour les élèves et le personnel. »*

Toutefois, force est de reconnaître que cet exercice est difficile en raison de l'ampleur colossale des besoins chiffrés par le rapport CLEF-WB à hauteur de 9 milliards d'euros, des moyens nécessaires pour les autres priorités de la législature (éducation, aide à la jeunesse, culture, sports, médias, recherche scientifique, etc.), mais aussi de la nécessité impérieuse de respecter la trajectoire budgétaire pluriannuelle définie pour garantir la soutenabilité financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Autrement dit, il faut faire preuve de créativité dans la recherche nécessaire de l'équilibre entre la rigueur budgétaire, la maîtrise des dépenses et les investissements stratégiques pour garantir un avenir pérenne aux infrastructures scolaires.

Au regard de ce qui précède, le recours aux mécanismes publics ou privés de financement alternatif constitue une piste intéressante pour les travaux d'infrastructures, et ce, parallèlement aux moyens propres de notre institution. La pluralité des instruments (cofinancement européen, contrat de performance

énergétique, dispositifs régionaux des communautés d'énergie, contrat DBFM, plateforme de financement participatif, obligations vertes, mécénat, etc.) et leurs atouts (optimisation des coûts, élargissement des capacités d'investissement, réallocation d'économies vers d'autres priorités, stimulation de l'innovation technologique, effet levier, etc.) forment des solutions potentielles aux besoins des porteurs de projets de tous les réseaux d'enseignement.

Nombreuses sont les expériences concluantes qui ont déjà été menées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ailleurs dans notre pays. Sans viser l'exhaustivité, citons le cas du tiers investissement entamé progressivement depuis 2019 avec l'installation de panneaux photovoltaïques au profit d'établissements du réseau de WBE, en sus du Ministère, de centres ADEPS et de sites culturels. Ces initiatives ont permis de réduire l'empreinte écologique et les factures énergétiques, mais aussi de favoriser les travaux d'investissement dans des infrastructures. De leur côté, des pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre ne sont pas en reste puisqu'ils ont eu recours ces dernières années tant aux subventions UREBA qu'au mécanisme européen ELENA pour appuyer leurs projets de transition énergétique au sein d'écoles. Enfin, chez nos voisins flamands, les partenariats public-privé de rénovation et de construction d'écoles « *Scholen van Morgen* » et « *Scholen van Vlaanderen* » globalisent actuellement plus de 880.000 mètres carrés de surface de projets.

Convaincus de l'importance de concilier le potentiel de croissance des modes de financement alternatifs à une gestion efficace et complémentaire des deniers de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les auteurs de la présente proposition de résolution demandent au gouvernement de considérer cet enjeu dans la politique des bâtiments scolaires.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

- A. considérant le sous-investissement structurel qui a longtemps prévalu dans les bâtiments scolaires et les problèmes d'infrastructures qui touchent indistinctement tous les réseaux de l'enseignement obligatoire et non obligatoire ;
- B. considérant les enjeux de l'adéquation du parc immobilier avec les missions essentielles de l'enseignement, les évolutions pédagogiques ainsi que les objectifs de transition énergétique et climatique ;
- C. considérant la directive européenne du 13 septembre 2023 relative à l'efficacité énergétique qui demande concrètement aux États membres d'accélérer les mesures prises pour la transition climatique par le biais d'un objectif ambitieux de réduction des gaz à effet de serre.
- D. considérant l'efficiencia d'aider les pouvoirs organisateurs à travers l'intervention du Fonds de garantie des bâtiments scolaires ;
- E. considérant le rapport CLEF-WB « *Un chantier, des lieux, des enseignements en Fédération Wallonie-Bruxelles* » et son exercice de chiffrage portant sur un total théorique de 9 milliards d'euros pour répondre à l'ensemble des besoins de terrain, tous réseaux et niveaux d'enseignement confondus ;
- F. considérant les moyens importants et historiques mobilisés particulièrement à travers le décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen, le décret du 27 avril 2023 relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires ainsi que leurs effets leviers ;
- G. considérant la réforme des fonds des bâtiments scolaires, en application du décret ad hoc du 16 mai 2024, en ce compris la création d'un service administratif à comptabilité autonome spécifique au réseau de l'enseignement libre subventionné, pour gagner en efficacité et en équité dans l'octroi des subventions ;

- H. considérant l'ambition du gouvernement de poursuivre une politique efficace et réaliste des bâtiments scolaires en écho à la Déclaration de Politique Communautaire. Celle-ci énonce que : « *Le bien-être des élèves et des enseignants est également fortement affecté par les infrastructures au sein desquelles ils passent leurs journées. Le Gouvernement s'engage à améliorer celles-ci et à transformer progressivement les établissements scolaires en tenant compte des enjeux de durabilité. Dans le même temps, il poursuivra la rénovation des bâtiments existants et en construira de nouveaux. Ces efforts permettront non seulement de réduire l'empreinte carbone des écoles, mais aussi de créer un environnement sain et agréable pour les élèves et le personnel.* » ;
- I. considérant les moyens inscrits au budget des dépenses de la division organique 44 des bâtiments scolaires pour le budget initial 2025 (plus de 205 millions d'euros repris tant en crédits de liquidation qu'en crédits d'engagement) ;
- J. considérant les dispositions relatives aux bâtiments scolaires du projet de décret-programme du 19 juin 2025 ;
- K. considérant les objectifs de la revue des dépenses qui portent notamment sur l'augmentation à moyen et long terme des capacités de soutien des fonds classiques des bâtiments scolaires ;
- L. considérant l'ampleur des besoins résiduels malgré les réformes volontaristes déjà entreprises, et des priorités affirmées à l'égard des pouvoirs organisateurs ;
- M. considérant la trajectoire budgétaire pluriannuelle du gouvernement, inscrite dans une logique de soutenabilité et de responsabilisation financière ;
- N. considérant la nécessité de concilier rigueur budgétaire, maîtrise des dépenses et investissement stratégiques pour garantir un avenir pérenne aux infrastructures scolaires ;
- O. considérant les atouts (optimisation des coûts, élargissement des capacités d'investissement, réallocation d'économies vers d'autres priorités, stimulation de l'innovation technologique, effet levier, etc.) et la pluralité des sources de financement alternatif (cofinancement européen, contrat de performance énergétique, dispositifs régionaux des communautés d'énergie, contrat DBFM, plateforme de financement participatif, obligations vertes, mécénat, etc.) qui

peuvent être usitées et, le cas échéant, mutualisées le cadre de travaux d'infrastructures ;

- P. considérant les expériences concluantes menées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ailleurs dans notre pays (le tiers investissement de panneaux photovoltaïques au profit d'établissements du réseau de WBE, du Ministère, de centres ADEPS et de sites culturels, les partenariats public-privé de rénovation et de construction d'écoles « *Scholen van Morgen* » et « *Scholen van Vlaanderen* », le recours aux subventions UREBA ou au mécanisme ELENA en appui de projets de transition énergétique pour des écoles de l'enseignement libre catholique en Wallonie, etc.) ;
- Q. considérant l'importance de concilier la mobilisation accrue de moyens financiers diversifiés à une gestion efficace et complémentaire des deniers publics, pour soutenir une politique fructueuse des infrastructures scolaires ;
- R. considérant les difficultés qui peuvent exister entre autres en termes de méconnaissance des nombreux mécanismes en vigueur, de leur complexité d'accès et, partant, de freins à la recherche des éventuelles complémentarités en particulier pour les petits Pouvoirs Organisateurs ;
- S. considérant l'intérêt de soutenir toutes les pistes utiles au regard des objectifs de la Déclaration de Politique Communautaire et, plus singulièrement, des priorités dans le secteur des bâtiments scolaires.

Demande au Gouvernement,

1. d'intégrer les opportunités offertes par les modes de financement alternatif, publics et privés, dans sa réflexion sur la poursuite du chantier des bâtiments scolaires ;
2. d'instaurer un dialogue soutenu avec les pouvoirs régionaux wallons et bruxellois afin d'optimiser la lisibilité et les synergies entre les dispositifs publics de financement et de subsidiation, notamment par le biais de la simplification administrative ;
3. de sensibiliser les fédérations de pouvoirs organisateurs à l'importance de l'accès à l'information et de l'accompagnement des porteurs de projets pour diversifier les sources de financement.

Y. Evrard

A. Deneef

D. Nikolic

M. Vandorpe

C. Taquin

J.-P. Bastin

Ch. Gardier

L. Jacob